



MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

En application des articles 78 et 83 de la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions, le projet ci-dessous est mis à l'enquête publique, selon parution dans la Feuille officielle n° **26 du 28.06.2024**.

Les dossiers sont déposés au service technique où ils peuvent être consultés pendant le délai d'enquête de **30 jours**.

Durant ce délai, tout intéressé peut faire opposition par envoi d'un mémoire motivé au service technique.

District	Sarine
Commune	Gibloux
Objet	Dossier d'harmonisation du plan d'aménagement local (PAL) de la commune de Gibloux, Plan d'affectation des zones (PAZ), Enquête complémentaire du 17 mai 2024. Correction d'une erreur graphique au PAZ, secteur Vuisternens-en-Ogoz
Propriétaires/Requérants	Commune de Gibloux Route de Fribourg 5 1726 Farvagny-le-Grand
Remarques	Correction de la numérotation des prescriptions particulières sectorielles (PPS) de la zone d'activités d'importance locale, secteur Vuisternens-en-Ogoz (rocade entre les PPS 3 et 4). Seule cette correction d'erreur effectuée dans le cadre de la présente enquête publique peut faire l'objet d'opposition. Celle-ci doit être adressée par écrit au Conseil communal de Gibloux ou à la Préfecture de la Sarine. Le dossier est consultable auprès de la Préfecture de la Sarine et de l'Administration communale de Gibloux, pendant les heures d'ouverture des bureaux.